

Spa du voisin collé à ma façade

Par **Helene87**, le **01/06/2020** à **10:02**

Bonjour,

Une des façades de ma maison (mur aveugle) donne dans le jardin d'un voisin. Nous habitons en ville où toutes les maisons sont assez proches.

Donc il ne s'agit pas d'un mur mitoyen mais bien de mon mur.

Et mon voisin y colle chaque été son jacuzzi.

Je m'inquiète pour les éventuelles infiltrations d'eau au niveau de ma façade et des problèmes d'humidité qui pourraient en découler. Aussi, le bruit du moteur du jacuzzi nous dérange car il donne directement sur notre espace de vie, et le canapé du salon.

Je cherche à savoir si le voisin a le droit d'installer un jacuzzi collé directement sur un mur qui ne lui appartient pas. Ne doit-il pas respecter une certaine distance ?

Merci par avance pour vos réponses.

Helene

Par **janus2fr**, le **01/06/2020** à **10:09**

Bonjour,

Votre mur est donc en limite de propriété. Votre voisin ne peut rien y appuyer, mais il n'a pas de distance à respecter.

Par **Helene87**, le **01/06/2020** à **10:16**

Merci pour votre réponse.

Ça veut dire qu'il peut installer son spa à 10cm du mur du moment qu'il ne le touche pas ? Savez vous si dans le cas d'un spa/jacuzzi, le voisin doit-il faire en sorte de garder en sécurité le mur du voisin pour qu'il n'y ait pas d'infiltrations d'eau : mise en place de bâches de protection etc ?

Par **janus2fr**, le **01/06/2020** à **10:52**

[quote]

Ça veut dire qu'il peut installer son spa à 10cm du mur du moment qu'il ne le touche pas ?[/quote]

Oui, même plus près, il est chez lui, il y fait ce qu'il veut !

Par **Helene87**, le **01/06/2020** à **11:44**

J'avais bien compris. Les 10cm étaient seulement un exemple.

Mais vous ne répondez pas à ma question et au fond du problème.

Qu'on soit bien clair, que mon voisin collé son jacuzzi à ma façade ne me gêne pas en soit, son jardin est tellement petit (comme le mien), seulement j'aimerais juste savoir si je suis en droit d'exiger de sa part la mise en place de protections pour éviter des infiltrations d'eau au niveau de ma façade de maison...

Par **jodelariege**, le **01/06/2020** à **12:41**

bonjour

je ne pense pas qu'il y ait une loi imposant une protection contre les éclaboussures sur votre mur ... on pourra vous répondre que la pluie fait plus de dégâts contre votre mur

si il y a des infiltrations il faudra prouver que cela vient du jacuzzi...

Par **youris**, le **01/06/2020** à **13:50**

bonjour,

si vous pouvez prouver un trouble anormal de voisinage, bruits, infiltrations ou autres générés par votre voisin, vous pourrez exercer une action contre votre voisin.

salutations

Par **Helene87**, le **01/06/2020** à **14:20**

Merci à tous pour vos réponses.